

- Faculté de droit
- www.unine.ch/droit

Modes amiables de résolution des conflits en matière pénale (4DR2219)

Filières concernées	Nombre d'heures	Validation	Crédits ECTS
Master bilingue en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4
Master en droit	Cours: 2 ph	Voir ci-dessous	4

ph=période hebdomadaire, pg=période globale, j=jour, dj=demi-jour, h=heure, min=minute

Période d'enseignement:

- Semestre Automne

Equipe enseignante

KUHN André, Professeur ordinaire.

Contenu

A côté de la justice rétributive (ou justice du glaive qui tranche le litige de manière à rééquilibrer les positions des parties) telle que nous la connaissons en occident aujourd'hui, il existe une autre forme de justice dite réparatrice (ou justice de l'aiguille qui tente de recoudre le tissu social déchiré par la commission de l'infraction). Cette forme de justice, principalement mise en œuvre en Océanie, en Afrique et en Amérique du Nord, commence à faire son apparition en Europe également.

Le cours de modes amiables de résolution des conflits débutera par une mise en perspective de la justice rétributive telle que nous la connaissons, puis se poursuivra par une étude des modes alternatifs de résolution des conflits connus à l'intérieur du système judiciaire actuel (arbitrage, conciliation, négociation, plea bargain, etc.), avant de passer à l'étude des fondements d'un système de justice réparatrice avec ses modes amiables de résolution des conflits particuliers que sont – entre autres – la médiation, les conférences de groupe et les cercles de paix et de sentence.

Forme de l'évaluation

Tirage au sort d'une question. Examen oral de 15 minutes, précédé d'un temps de préparation. Possibilité pour le candidat de se munir d'un exemplaire des lois utiles, version Chancellerie fédérale ou analogue.

Documentation

Perrier C., Criminels et victimes : quelle place pour la réconciliation ?, Charmey : l'Hèbe, Collection La Question, 2011 (<http://www.lhebe.ch>);

Kuhn A., Quel avenir pour la justice pénale ?, 2e édition, Charmey : l'Hèbe, Collection La Question, 2020 (<http://www.lhebe.ch>);

Ainsi que d'autres textes mentionnés lors du cours.

Forme de l'enseignement

Cours ex cathedra.

Objectifs d'apprentissage

Au terme de la formation l'étudiant-e doit être capable de :

- Identifier les deux grandes manières de régler des conflits pénaux
- Identifier que le droit pénal est culturel et donc variable dans le temps et dans l'espace
- Découvrir des notions de justice réparatrice

Compétences transférables

- Communiquer efficacement, par écrit et/ou oral, de manière rigoureuse et scientifique